



ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE Sol en Cèze

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Année scolaire 2022 / 2023



REPRISE DES COURS PREVUE A PARTIR DU 19 SEPTEMBRE

Pendant la crise sanitaire nous devons tous nous engager à respecter les consignes de sécurité en vigueur.

Les élèves inscrits à l'école de musique doivent participer de manière assidue au cours d'instruments, et de formation musicale. La formation musicale (solfège) est obligatoire pour les élèves en cycle I. Une dérogation peut être faite pour les élèves du cycle II qui participent à une musique d'ensemble. Les élèves s'engagent à participer aux auditions et répétitions. Les élèves instrumentistes bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale.

Les enfants mineurs, sauf autorisation spéciale doivent être accompagnés par un adulte responsable jusqu'à leur professeur et être récupéré à l'heure par celui-ci. En cas de retard, les parents devront le signaler aux professeurs par téléphone. Tout retard devra rester exceptionnel pour la bonne continuité des cours.

En cas d'absence, les élèves ou parents devront si possible le signaler à leur professeur la veille au plus tard.

Nos tarifs sont calculés sur une base de 31 semaines de cours pour la période de septembre à juin. Il est proposé aux nouveaux élèves une période d'essai de 15 jours, au-delà de cette période ils seront considérés comme inscrits. Les cotisations sont calculées à partir du premier cours réalisé (cours d'essai compris pour les nouveaux élèves). Toute année commencée sera due, sauf cas de force majeure (déménagement, maladie...).

Les cours pourront être payés soit en début d'année (avant le 30 novembre) pour toute l'année scolaire, soit au trimestre dès réception de la facture.

	Semaines
1er trimestre	11
2ième trimestre	11
3ième trimestre	9
Année	31

TARIFS ELEVES INSTRUMENTISTES 2022-2023

Nombre d'élèves Par famille	Tarifs Dégressifs Réduction annuelle	Communes de la Communauté de Communes				Communes hors Communauté de Communes			
		ENFANTS		ADULTES		ENFANTS		ADULTES	
		Tarifs à l'année	Au trimestre	Tarifs à l'année	Au trimestre	Tarifs à l'année	Au trimestre	Tarifs à l'année	Au trimestre
1er élève	- €	345 €	115 €	390 €	130 €	390 €	130 €	435 €	145 €
2ème élève	24 €	321 €	107 €	366 €	122 €	366 €	122 €	411 €	137 €
3ème élève	45 €	300 €	100 €	345 €	115 €	345 €	115 €	390 €	130 €
4ème élève	75 €	270 €	90 €	315 €	105 €	315 €	105 €	360 €	120 €
5ème élève	105 €	240 €	80 €	285 €	95 €	285 €	95 €	330 €	110 €

Les élèves instrumentistes bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale (Solfège)

TARIFS DES DIVERS ENSEMBLES 2022-2023		
ENSEMBLES	Tarifs à L'année	Tarifs au Trimestre
EVEIL MUSICAL (à partir de 3 ans)	135 €	45 €
ATELIERS DIVERS/SOLFEGE (sans instrument)	135 €	45 €
CHORALE ADULTES (non instrumentistes)	156 €	52 €
CHORALE ADULTES (instrumentistes)	78 €	26 €
CHORALE ENFANTS (non instrumentistes)	135 €	45 €
CHORALE ENFANTS (instrumentistes)	69 €	23 €
ORHESTRE JUNIOR (gratuit)	- €	- €
ORHESTRE SENIOR (gratuit)	- €	- €
<i>Les orchestres et certains ateliers sont les vitrines de l'école de musique</i>		
ATELIER de MAO (instrumentistes ou autres ensembles)	- €	- €
ATELIER Jazz (instrumentistes ou autre ensemble)	- €	- €
ATELIER DE PERCUSSIONS (instrumentistes)	69 €	23 €

Mode de règlement :

♪ Par chèque bancaire à l'ordre du **Trésor Public** par voie postale en précisant le nom et prénom de l'élève à l'adresse suivante :

Communauté de Communes De Cèze-Cévennes
Ecole de musique 120 route d'Uzès prolongée
30500 St Ambroix

♪ Par chèque ANCV sur **rendez-vous** (04 66 83 98 87 ou 04 66 24 31 71)

♪ Vous pouvez payer également votre facture en ligne dans le menu *Administration* > *Comptabilité* de votre espace extranet accessible à l'adresse suivante :

<https://extranet.duonet.fr/musique/cezecevennes>

Votre identifiant et votre mot de passe vous sera communiqué sur la facture que vous recevrez.

♪ En espèce sur **rendez-vous** (04 66 83 98 87 ou 04 66 24 31 71)

♪ Aides communales : Les élèves ayant leur résidence principale sur la commune de **BARJAC** peuvent bénéficier d'une aide de la commune sous certaines conditions. Se rapprocher de la mairie de Barjac.

- **L'aide sera déduite de votre cotisation du 2^{ième} et 3^{ième} trimestre.**



ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE Sol en Cèze



FICHE D'INSCRIPTION Année scolaire 2022 / 2023

REPRISE DES COURS PREVUE A PARTIR DU **19 SEPTEMBRE**

Ancien élève

Nouvel élève / 1^{er} cours d'essai réalisé le :
2^{ème} cours d'essai réalisé le :

Annexe de :

Cours de :

A compléter avec le(s) professeur(s)

Disciplines ou instruments choisi(es) : JOUR : DE A.....

Formation musicale : JOUR : DE A.....

Nom du ou des Professeur(s) :

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance : / / Age : ans

ETUDES GENERALES

Établissement scolaire fréquenté par l'élève : Classe :

Nom, prénom, Adresse de l'élève adulte ou de la personne responsable de l'élève mineur :

..... Qualité :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de téléphone : Domicile : Travail : Portable :

E-mail : @

E-mail : @

J'autorise Je n'autorise pas mon enfant mineur à partir en fin de cours sans être accompagné d'un adulte.
Noms des personnes autorisées à venir chercher mon enfant autres que ses parents :

Nom et prénom des élèves inscrits à l'école de musique Sol en Cèze sur le même foyer :

1 - 4 -

2 - 5 -

3 - 6 -

FACTURATION ET REGLEMENT

Souhaitez-vous recevoir vos factures par courrier Sur votre Espace Duonet (info de dépôt par mail)

Souhaitez-vous régler votre cotisation annuelle :

En 1 fois en début d'année avant le 30 novembre

En 3 fois en début de chaque trimestre à réception de votre facture

ETUDES MUSICALES (à remplir avec l'école de musique)

Nombre d'années de pratique musicale : Instrument Solfège

Établissement fréquenté l'année précédente :

J'ai pris connaissance du fonctionnement de l'Ecole de musique et j'en approuve l'intégralité, je valide ainsi mon inscription

Pour les nouveaux élèves : J'ai pris connaissance du fonctionnement de l'Ecole de musique et j'en approuve l'intégralité, je validerai par mail de confirmation mon inscription à la suite de mon 2^{ème} essai

Le A Signature

Autorisation de publication à compléter au verso

Communauté de Communes De Cèze Cévennes - École de Musique Sol en Cèze
120 route d'Uzès prolongée - 30500 SAINT-AMBROIX

Tél : 04 66 24 31 71 - 04 66 83 98 87 - ecoledemusiquesolenceze@orange.fr / b.delapierre@ceze-cevennes.fr



Autorisation de publication de photographies, vidéos sur les réseaux sociaux et le site internet de la Communauté de Communes de De Cèze Cévennes

Dans le cadre de l'enseignement de l'école de musique Sol en Cèze, votre enfant peut être amené à être photographié et filmé pendant son cours de musique. Nous souhaiterions publier les photos ou vidéos sur les réseaux de la communauté de communes de De Cèze Cévennes afin de communiquer sur l'école de musique.

Cette photographie ou cette vidéo ne sera accompagnée d'aucune information susceptible de rendre identifiable votre enfant et votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné. Les légendes accompagnant la (ou les) photographie(s) ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée ;

Je vous remercie de me confirmer votre approbation ou votre refus sur l'utilisation de cette photographie et (ou) cette vidéo dans les conditions précisées ci-dessus en complétant les données ci-dessous.

Je soussigné(e) : **Nom** -----

Prénom : -----

Adresse : -----

Père/mère/ tuteur de l'élève : **Nom et Prénom de votre enfant** : -----

autorise la publication sur les réseaux sociaux : Facebook, twitter, sur la chaîne YouTube de la Communauté de Communes de De Cèze Cévennes et sur son site internet www.ceze-cevennes.fr

n'autorise pas la publication de la photographie ou d'une vidéo de mon enfant.

A-----, le -----

Signature du responsable légal